

The HMCI Code of Ethics

L'Institut de Coaching Médical et de Santé (HMCI) s'engage à maintenir et à promouvoir l'excellence professionnelle dans le domaine du coaching.

Le Code de Déontologie de HMCI a pour but de fournir des directives appropriées, des responsabilités et des normes de conduite applicables à tous les Coachs Professionnels HMCI, ainsi qu'aux « Caregiver Coaches » qui s'engagent à respecter le Code de Déontologie suivant :

Partie 1 : Définitions

- **Professional Medical Coach (PMC)** : une personne qui a obtenu un diplôme PMC et qui possède une licence MC valide, délivrée par HMCI.
- **Professional Health and Medical Coach (PHMC)** : une personne qui a obtenu un diplôme PHMC et qui possède une licence MC valide, délivrée par HMCI.
- **Professional Caregiver Coach (PCGC)** : une personne qui a obtenu un diplôme PCGC et qui possède une licence MC valide, délivrée par HMCI.
- **"Client"** est la personne qui bénéficie du coaching. Le client est un adulte âgé de plus de 17 ans, sans diagnostic de maladie mentale.
- **"Sponsor"** est l'entité (y compris ses représentants) qui paie et/ou organise les services de coaching, lorsque cela n'est pas fait par le client.
- **"Etudiant"** est une personne inscrite à un programme de formation en « Medical Coaching », organisé par MCI.
- **"Stagiaire"** est une personne qui a suivi le programme de formation en « Medical Coaching », qui a intégré le programme de stage PMC et qui est supervisée par un superviseur MCI.
- **"Superviseur"** est un PMC et un superviseur professionnel en coaching, qui a également été formé et accrédité par HMCI pour devenir superviseur en « Medical Coaching ».
- **Une Relation de Coaching Professionnel** existe lorsque le client et le coach signent un accord/contrat qui définit les grandes lignes de la relation et les responsabilités de chaque partie.
- **Le Contrat de Coaching** Il s'agit d'un contrat professionnel entre le coach et le client, basé sur le modèle de contrat de coaching HMCI. Il définit les conditions et les limites de la relation de coaching.
- **Conflit d'intérêt** : Une situation dans laquelle un coach a un intérêt privé ou personnel suffisant pour sembler influencer l'objectif de ses fonctions officielles en tant que Coach et/ou Professionnel.

Partie 2 : Les Standards HMCI de Comportement Ethique

Déontologie générale : En tant que PHMC et/ou Caregiver Coach, je m'engage à

1. Me comporter conformément au code de déontologie HMCI dans toutes les interactions liées au coaching, y compris les formations HMCI, les séances de coaching HMCI, les séances de coaching "Caregiver Coach", les séances de supervision et les activités collectives HMCI.
2. Chercher à me former en permanence et être conscient des problèmes éthiques potentiels pouvant survenir au cours du processus de coaching.
3. M'engager à prendre les mesures appropriées avec le client, le sponsor ou le superviseur et/ou contacter HMCI pour traiter toute violation de l'éthique ou tout manquement potentiel dès que j'en ai connaissance, que cela me concerne ou concerne d'autres personnes.
4. Communiquer les règles éthiques du code de déontologie HMCI au client et/ou au sponsor.
5. Utiliser un contrat de coaching personnalisé qui décrit précisément ce que j'offre en tant que coach, le processus de coaching et les limites de la relation de coaching.
6. Décrire avec précision mes qualifications, mon expertise, mon expérience, ma formation, mes certifications et mes accréditations HMCI en matière de coaching.
7. Reconnaître et honorer les efforts et les contributions de HMCI et des autres collègues de la communauté HMCI, et ne revendiquer que la propriété de mon matériel. Je comprends que le non-respect de cette norme peut m'exposer à des poursuites judiciaires de la part d'un tiers.
8. M'efforcer à tout moment de reconnaître les problèmes personnels qui pourraient nuire, entrer en conflit et/ou interférer avec mes performances de coaching ou mes relations professionnelles de coaching. Je chercherai rapidement l'aide d'un professionnel compétent et déterminerai les mesures à prendre, y compris s'il est approprié de suspendre ou de mettre fin à ma ou mes relations de coaching si les faits et les circonstances l'exigent.
9. Je m'efforcerai d'être conscient des éléments susceptibles d'affecter ma santé physique et mentale et prendrai des mesures responsables pour maintenir et améliorer mon bien-être et ma résilience.
10. Éviter tout troc avec mes clients.
11. Organiser les séances dans une salle privée, où le client peut se sentir en sécurité et à l'aise, ce qui lui permet d'être pleinement authentique.
12. Reconnaître que le code de déontologie s'applique à mes relations avec mes clients, mes étudiants, mes supervisés et mes collègues.

Conflit d'intérêt : En tant que PHMC et/ou Caregiver Coach, je m'engage à

1. Chercher à être conscient de tout conflit ou conflit d'intérêts potentiel, divulguer ouvertement tout conflit de ce type et proposer de me retirer lorsqu'un conflit survient.
2. Demander immédiatement une supervision lorsque j'identifie des conflits d'intérêts potentiels.
3. Respecter la relation équitable entre le coach et son client lorsque je travaille avec des clients payants et des clients Pro Bono.

Conduite professionnelle avec les clients : En tant que PHMC et/ou Caregiver Coach, je m'engage à

1. Communiquer de manière éthique ce que je sais être vrai aux clients, clients potentiels ou sponsors concernant la valeur potentielle du processus de coaching et/ou de moi-même en tant que coach.
2. Expliquer soigneusement et m'efforcer de m'assurer qu'avant ou lors de la première rencontre, mes clients et/ou sponsors comprennent la nature du coaching, la nature et les limites de la confidentialité, les dispositions logistiques et toute autre condition du contrat de coaching.
3. Être conscient des limites culturelles.
4. Éviter toute relation sexuelle ou amoureuse avec des clients, sponsors, étudiants, mentorés ou supervisés actuels ou passés.
5. Respecter le droit du client de mettre fin à la relation de coaching à tout moment au cours du processus, sous réserve des dispositions du contrat. Je resterai attentif aux signes indiquant un changement dans la valeur que le client tire de la relation de coaching.
6. Conseiller au client ou au sponsor d'apporter un changement si je pense que le client serait mieux servi par un autre coach ou une autre ressource, et suggérer à mon client de faire appel aux services d'autres professionnels lorsque cela est jugé nécessaire ou approprié.
7. Évitez de recommander à vos clients des professionnels spécifiques dans les domaines de la médecine, de la santé mentale, de la nutrition, des médecines alternatives et/ou complémentaires.
8. Recommandez au client de suivre une thérapie si les indicateurs suivants apparaissent (selon le Comité des coaches de l'International Coach Federation / Préparé par : Lynn F. Meinke, MA, RN, CLC, CSLC) :

- Le client montre une baisse de sa capacité à ressentir du plaisir et/ou une augmentation de sa tristesse, de son désespoir et de son sentiment d'impuissance.
 - Il a des pensées intrusives ou est incapable de se concentrer ou de se focaliser.
 - Il est incapable de s'endormir ou se réveille pendant la nuit et est incapable de se rendormir, ou dort de manière excessive.
 - Il présente un changement d'appétit : baisse ou augmentation de l'appétit.
 - Manifeste un sentiment de responsabilité et de culpabilité face à l'état, la souffrance ou la mort d'autrui.
 - Éprouve un sentiment intense de désespoir ou d'impuissance.
 - Est hypervigilant et/ou excessivement fatigué.
 - Est de plus en plus irritable ou a des accès de colère.
 - A un comportement impulsif et prend des risques.
 - A des pensées morbides et/ou suicidaires.
 - Est sous l'influence de médicaments qui altèrent sa capacité à être pleinement efficace.
9. Éviter de faire des commentaires ou des jugements personnels concernant les professionnels de santé/aidants familiaux/bénéficiaires de soins de mon client et/ou son traitement médical.
 10. Éviter de coacher un client qui n'a pas exploré les conseils médicaux et/ou consulté avant de venir "Medical Coaching".
 11. Éviter de contacter et d'interagir avec les soignants (médicaux, paramédicaux et/ou familiaux) ou les bénéficiaires de soins de mon client, sans le consentement écrit et/ou la présence de mon client.

Développement Professionnel Continu : En tant que PHMC et/ou « Caregiver Coach », je m'engage à développer continuellement mes compétences professionnelles.

Partie 3

Confidentialité/Protection de la vie privée : En tant que coach, je m'engage à

1. Veiller à ce que mon client, et/ou mon sponsor, comprenne la différence entre confidentialité et secret professionnel dans le contexte de la divulgation d'informations médicales et soient pleinement conscients que je ne peux offrir que la confidentialité.
2. Conserver, stocker et éliminer tous les dossiers, y compris les fichiers électroniques et les communications, créés pendant les séances de coaching d'une manière qui favorise la confidentialité, la sécurité et la vie privée, et qui soit conforme aux lois et accords applicables dans mon pays.
3. M'abstenir de conserver tout document médical lié à l'état de santé physique ou mental de mes clients.
4. Maintenir le plus haut niveau de confidentialité concernant les informations de tous mes clients et/ou sponsors, sauf si la divulgation est requise par la loi.
5. Éviter de demander des informations médicales autres que le diagnostic de mon client.
6. Conclure un accord explicite sur la manière dont les informations relatives au coaching seront échangées entre le coach, le client et le sponsor.
7. Conclure un accord explicite, lorsque j'agis en tant que coach, mentor de coach, superviseur de coaching ou formateur, avec le client et le sponsor, l'étudiant, le mentoré ou la personne supervisée, sur les conditions dans lesquelles la confidentialité peut ne pas être maintenue (par exemple, activité illégale, risque imminent ou probable de danger pour soi-même ou pour autrui, etc.) et s'assurer que le client et le sponsor, l'étudiant, le mentoré ou la personne supervisée acceptent volontairement et en toute connaissance de cause, par écrit, cette limite de confidentialité.
8. Éviter de publier des études de cas sur le coaching médical et de santé et/ou le coaching des aidants sur les réseaux sociaux.

Partie 4 : La Déclaration Ethique de HMCI :

En tant que coach professionnel PHMC et/ou PCGC, je reconnais et m'engage à respecter mes obligations éthiques et légales envers mes clients et sponsors, mes collègues et le grand public. Je m'engage à respecter le code de déontologie de HMCI et à respecter ces normes dans mes interactions avec les personnes que je coache, enseigne, encadre et/ou supervise.

Si je venais à enfreindre cet engagement de conduite éthique ou toute partie du code de déontologie de MCI, j'accepte que HMCI puisse m'en tenir responsable.

Prénom Nom : _____

Signature : _____

Date : _____

